



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 12/11/2024
Reçu en préfecture le 12/11/2024
Publié le **13 NOV. 2024**
ID : 057-245700695-20241104-D2024_136_SI-AR

DECISION 2024-136

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 13 du Conseil communautaire en date du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Vu la délibération n° 9 du Conseil communautaire en date du 7 novembre 2023 relative au Rapport d'Orientations Budgétaires 2024,

Vu la délibération n°10 du Conseil communautaire en date du 7 novembre 2023 relative à l'adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024, pour le budget principal de la CCCE,

Vu la délibération n° 11 du Conseil communautaire en date du 7 novembre 2023 relative à l'adoption du Règlement Budgétaire et Financier de la CCCE,

Vu la délibération n° 7 du Conseil communautaire en date du 12 décembre 2023 portant sur le vote du Budget primitif principal 2024 de la CCCE, et autorisant Monsieur le Président de la CCCE à effectuer des virements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% des crédits inscrits dans chaque section, conformément aux dispositions prévues par l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération n° 22 du Conseil communautaire en date du 9 avril 2024 portant vote du Budget supplémentaire principal 2024 de la CCCE,

Vu la délibération n°16 du Conseil communautaire en date du 8 juillet 2024 portant vote de la Décision Modificative n°1 du Budget principal 2024 de la CCCE,

Vu la délibération n°12 du Conseil communautaire en date du 24 septembre 2024 portant vote de la Décision Modificative n°2 du Budget principal 2024 de la CCCE,

Vu la décision du Président n° 2024-55 du Conseil communautaire en date du 22 mai 2024 portant virement de crédits n° 1/2024 relatif au budget principal 2024 de la CCCE,

Vu la décision du Président n° 2024-76 en date du 4 juillet 2024 portant virement de crédits n° 2/2024 relatif au budget principal 2024 de la CCCE,

Vu la décision du Président n° 2024-89 en date du 30 juillet 2024 portant virement de crédits n° 3/2024 relatif au budget principal 2024 de la CCCE,

Vu la décision du Président n° 2024-115 en date du 7 octobre 2024 portant virement de crédits n° 4/2024 relatif au budget principal 2024 de la CCCE,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Considérant la nécessité de procéder à l'ajustement des crédits votés au titre de l'année 2024 pour le budget principal de la CCCE,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Envoyé en préfecture le 12/11/2024

Reçu en préfecture le 12/11/2024

Publié le

13 NOV. 2024

ID : 057-245700695-20241104-D2024_136_SI-AR

DECIDE

Article 1 :

De procéder aux virements de crédits tels que présentés dans le tableau, ci-dessous :

Virement de crédits n°5-2024

Imputation (chapitre - article - fonction)	NATURE	MONTANTS	
		CREDITS OUVERTS	CREDITS REDUITS
CHAPITRE 011		21 804,00	21 804,00
60612 020 /0404_STLIAISON Service : Service Finances	Energie Electricité		21 804,00
60632 325 /0910_SPSTAND Service : Service Batiments	Fournitures de petit équipement	2 800,00	
61358 325 /0903_SPTEN Service : Service Batiments	Locations - autres	700,00	
615232 321 /0902_SPGYMKANF Service : Service Batiments	Entretien et réparations - réseaux	1 000,00	
61551 020 /04_SERVICES TECHNIQUES Service : Service Batiments	Entretien et réparations sur biens mobiliers - Matériel roulant	2 000,00	
617 60 /08_DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE Service : Service Developpement economique	Études et recherches	15 000,00	
6182 4222 /0602_EFCRCATT CRECHE CATTENOM Service : MA Cattenom	Documentation Générale et technique	40,00	
62268 60 /08_DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE Service : Service Developpement economique	Autres honoraires, conseils...	264,00	
TOTAL FONCTIONNEMENT DEPENSES		21 804,00	21 804,00
CHAPITRE 20		540,00	0,00
2031 0031 321 /0902_SPGYMKANF Service : Service Batiments	Frais d'études	540,00	
CHAPITRE 21		126 025,48	126 565,48
2188 0047 4222 /0604_EFCRVOLM CRECHE VOLMERANGE Service : MA Volmerange-les-Mines	Autres immobilisations corporelles - autres	90,00	
21318 0047 4222 /0610_EFCRHG Service : Service Batiments	Autres bâtiments publics	750,00	
21351 0030 325 /0910_SPSTAND Service : Service Batiments	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	2 000,00	
21351 0037 321 /0901_SPGYMRODE Service : Service Batiments	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	9 000,00	
21351 0031 321 /0902_SPGYMKANF Service : Service Batiments	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	2 000,00	
21351 OPNI 020 /1103_AGE MAISON DE LA COMMUNAUTE Service : Service Batiments	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	4 500,00	
21828 OPNI 66 /12071_BUSFS Service : Service France Services	Autres immobilisations corporelles - matériel de transport	105 600,00	
21848 0204 7213 /0301_CATTENOM DECHETTERIE Service : Service Collecte dechetteries	Autres immobilisations corporelles - matériel de bureau et mobilier	585,48	
2188 0047 4222 /0603_EFCRRRODE CRECHE RODEMACK Service : Service Batiments	Autres immobilisations corporelles - autres	500,00	
2188 OPNI 4228 /0605_EPPERAM Service : Service Batiments	Autres immobilisations corporelles - autres	1 000,00	
2188 OPNI 020 /0404_STLIAIS Service : Finances	Autres immobilisations corporelles		126 565,48
TOTAL INVESTISSEMENT DEPENSES		126 565,48	126 565,48
	Total Ouverture de crédits	148 369,48	
	Total Réduction de crédits		148 369,48

Fongibilité	Montant de l'enveloppe initiale de VC autorisé au titre de la fongibilité (7,5 %)	Montant de l'enveloppe de VC déjà consommé au titre de la fongibilité (7,5 %)	Montant VC n° 5-2024 lié à la fongibilité	Soie de l'enveloppe lié à la fongibilité
Section Fonctionnement	2 621 705,74 €	17 092,40 €	0,00 €	2 604 613,34 €
Section Investissement	3 581 875,81 €	554 000,00 €	540,00 €	3 027 335,81 €

Envoyé en préfecture le 12/11/2024

Reçu en préfecture le 12/11/2024

Publié le **13 NOV. 2024**
ID : 057-245700695-20241104-D2024_136_SI-AR

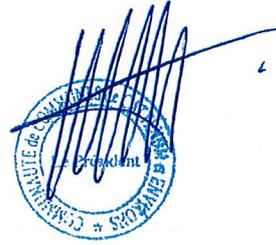
Les virements de crédits dans les deux sections sont inférieurs au seuil fixé au titre de la fongibilité.

Article 2 :

La présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 4 novembre 2024

Le Président
Michel PAQUET

A circular blue ink stamp from the CCCE (Communauté de Communes de Cattenom) is partially obscured by a large, stylized handwritten signature in blue ink. The stamp contains the text 'CCCE' and 'Président'.

Envoyé en préfecture le 12/11/2024

Reçu en préfecture le 12/11/2024

Publié le

ID : 057-245700695-20241104-D2024_136_SI-AR